

Mairie de  
Dampierre-Saint-Nicolas

ARRETE DU MAIRE N° 2022/09/26/02

Le Maire de Dampierre-Saint-Nicolas,  
Vu le Code des Communes, articles L.121-3, L121-4,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par Madame CHOUKRATE Samia de l'entreprise AVENEL INFRA tendant à obtenir un arrêté de circulation pour des travaux d'effacement de réseau télécom, dépose de câbles en aérien sur poteaux, ouverture de chambres pour passage de câbles en souterrain dans un réseau existant. – Chemin des Près,

**A R R E T E :**

**Article 1 :** A compter du Lundi 03 Octobre 2022 et pendant une durée de 21 jours, des travaux seront effectués sur le Chemin des Près sans restriction de circulation avec un empiètement possible sur la chaussée.

Les véhicules légers et les poids lourds auront interdiction de stationner et de dépasser pendant toute la durée des travaux.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2 :** Les panneaux réglementaires portant signalisation de travaux seront mis en place par le demandeur.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux et transmises aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Madame la secrétaire, l'entreprise AVENEL INFRA, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dampierre-Saint-Nicolas,  
Le 26 Septembre 2022

Le Maire,  
Bernard TOMKOW

